

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

1-Fiche informative de synthèse

A. Présentation de l'établissement

Nom de l'établissement : ADEA

Type d'établissement : centre de formation pour adultes

Catégorie de l'établissement : 3^{ème} catégorie

Adresse : 12 rue du Peloux 01000 BOURG-EN-BRESSE

Tel : 04.74.32.77.32

Mail : contact@adea-formation.com



B. Prestations proposées par l'établissement

Organisme de formation

2-Information sur l'accessibilité des prestations



- Tous les services sont accessibles en rez-de-chaussée : accueil, bureaux administratifs, centre de ressources documentaires, foyer étudiant, salles de cours, sanitaires.
- Nous disposons d'un espace multimédia en rez-de-chaussée disposant d'équipements adaptés aux personnes en situation de handicap. Liseuse d'écran, clavier à fort contraste, table ajustable en hauteur mécaniquement et électriquement, pilotage d'ordinateurs par détection webcam, trackball et boîtiers contact, équipent cette salle pour rendre le numérique accessible au plus grand nombre. Nous donnons aussi la possibilité d'installer une police DYS sur les ordinateurs.

3-Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Equipements	Maintenance effectuée	Information du personnel sur l'utilisation	Nom + signature de l'autorité/exploitant
Alarme incendie visuelle toilettes-foyer étudiant	Maintenance annuelle sté SAMS	Non concerné	DURUAL Arlette 
Places de parking réservées	Peinture refaite tous les 2 ans en interne	Non concerné	DURUAL Arlette 

4-Formation du personnel

- Sensibilisation du personnel à l'accompagnement des personnes en situation de handicap (annexe 2)
- L'ADEA est labellisée « Ambassadeur H+Formation » par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (annexe 3)
- Formations référente H+ (annexe 4)

Dates	Nom de la formation	Nom des participants	Nom + signature de l'autorité/exploitant
27/11/23 au 19/12/23	Référents handicap module 1	DUQUESNE Rachel	DURUAL Arlette 
21/12/2023	Référents H+ Formation module 2	DUQUESNE Rachel	DURUAL Arlette 

A prévoir : en 2027, formation des salariés en contact avec le public, à l'accompagnement des personnes en situation de handicap

ANNEXES

Annexe 1 : Attestation d'accessibilité

Annexe 2 : Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction

Annexe 3 : Labellisation H+

Annexe 4 : Attestation de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées

Annexe 5 : Note d'information démarche H+ remise à tous les stagiaires à leur entrée en formation

Annexe 6 : Plan des locaux

Annexe 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 22 décembre 2022

Enregistrement de l'attestation d'accessibilité n°10007384

Bonjour

L'attestation d'accessibilité de votre ERP réalisée via la plateforme demarches-simplifiees.fr et dont les informations administratives sont détaillées ci-dessous a été enregistrée le 22/12/2022.

Identité du déclarant :

aujourd odile

Identification de l'établissement :

ADEA,

77931160400028

situé au 12 Rue du Peloux 01000 Bourg-en-Bresse

classé en : ERP / 3e catégorie (accueil de 301 à 700 pers)

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transfèrera à la commission pour l'accessibilité communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité. Pour en savoir plus sur le registre public d'accessibilité, consultez la rubrique dédiée au registre public d'accessibilité de la page internet de la DMA relative à l'accessibilité des établissements recevant du public sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Vous pouvez également faire connaître votre établissement auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : www.acceslibre.info

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception - Réalisation : MTE5-MCT/SG/SPSS/ATL2/Benoît Cudélou



Mise en œuvre et déploiement
de la démarche H+ Formation
en Auvergne-Rhône-Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Charte d'engagement
Titre d' « Ambassadeur H+ Formation »

Annexe 3

LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT « TITRE D'AMBASSADEUR H+ FORMATION »

1. Les engagements de la structure de formation : vers une démarche de progrès continue

Après avoir été chartée H+ Formation durant 9 ans, la structure de formation est susceptible d'avoir atteint une maturité certaine et un niveau d'autonomie sur le sujet du handicap. Aussi, la structure de formation détentrice du titre d' « Ambassadeur H+ Formation » ne bénéficie plus de l'accompagnement prévu dans le cadre de la Démarche H+ Formation.

Toutefois, la Région Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition de la structure une grille d'autoévaluation qui constitue un outil pédagogique, accessible sur l'espace extranet du site de la démarche H+ Formation, permettant de poursuivre la logique d'amélioration continue. Une autoévaluation annuelle est préconisée pour s'assurer que la structure de formation répond toujours aux exigences de la démarche H+ Formation. Elle est utilisée en autonomie par la structure de formation, et autant que de besoin.

La structure de formation s'appuie désormais sur le process de la certification Qualiopi qui inclut des indicateurs mentionnant la prise en compte du handicap. Durant les audits de vérification et de renouvellement, en cas d'écart constaté, l'auditeur demande une mise en conformité dans un délai donné via une action corrective.

La structure de formation détentrice du titre détient un rôle d'« Ambassadeur H+ Formation » en participant activement à la dynamique de réseau et en inspirant les structures de formation en cours d'engagement dans la démarche de progrès étalée sur 9 ans.

Dans ce cadre, la structure détentrice du titre d'ambassadeur s'engage à :

- Être référencé comme « Ambassadeur H+ Formation » sur l'espace extranet du site de la Démarche H+ Formation afin de rendre accessibles ses coordonnées et de se rendre disponible pour répondre aux éventuelles sollicitations des structures engagées dans le processus de 9 ans ;
- Promouvoir la démarche H+ Formation, communiquer sur votre engagement, veiller à la mise en visibilité de cette démarche sur vos outils de communication (site internet, plaquette...);

Annexe 3

- Participer à un tchat mensuel une fois par an afin de partager ses bonnes pratiques aux participants – à déterminer en fonction de la pertinence de la thématique du tchat ;
- Participer à un atelier d'échanges de pratiques une fois par an afin de partager son expérience aux participants – à déterminer en fonction de la pertinence de la thématique de l'atelier ;
- Participer à la Journée régionale et co-animer un atelier thématique afin de partager ses bonnes pratiques à la communauté et particulièrement aux structures de formation engagées dans le processus de 9 ans ;
- Se mobiliser aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour concevoir et mettre en place des projets expérimentaux et innovants sur la thématique formation/handicap.

2. Les engagements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'accès aux ressources de la Démarche H+ Formation

La structure détentrice du titre d'« Ambassadeur H+ Formation » garde l'accès :

- Au logo de la démarche H+ Formation spécifique au titre d'Ambassadeur ;
- À l'espace extranet du site handicapplusformation.auvergnerhonealpes.fr comprenant des actualités, des ressources pédagogiques, un annuaire des contacts utiles, une plateforme des experts, des bonnes pratiques, des tchats... ;
- Au plan de professionnalisation porté par l'Agefiph pour la montée en compétences des acteurs de la formation : Référent et Relais H+ Formation (en cas de mouvement humain), Programme annuel de formations, Formation inter/intra en fonction des besoins du terrain.

L'accès à la dynamique de réseau

La structure de formation détentrice du titre d'« Ambassadeur H+ Formation » fait pleinement partie de la communauté H+ Formation réunie autour du seul et même objectif : permettre l'accès à la formation et, *in fine*, à l'insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap. Ce réseau s'appuie sur une logique de capitalisation et de mutualisation des ressources et des pratiques.

Annexe 3

Informations administratives :

Nom de la structure de formation : ADEA

Date de signature de la charte d'engagement H+ Formation (dernier renouvellement) : 2018

Date d'attribution du titre d'« Ambassadeur H+ Formation » : Septembre 2022

Signataires de la charte d'engagement « Ambassadeur H+ Formation »

Structure de formation

A. Durval, Directrice

Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Agefiph



12, rue du Peloux - 01000 Bourg-en-Bresse
04 74 32 77 32 - www.adem.fr/adem.com
SIRET 779 311 604 00028



CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussignée Claire PUTOUD, en qualité de Directrice au sein de l'organisme de formation **Alter égal association**, atteste que **DUQUESNE Rachel** a suivi la session de formation suivante :

Formation des référents handicap – module 1 - session 12
du 27 novembre 2023 au 19 décembre 2023

Nature de l'action de formation :

Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Durée de l'action de formation :

Durée estimée : 14 heures heures

Assiduité du stagiaire :

Durée effectivement suivie par le/la stagiaire : 11 heures et 55 minutes heures

Suivi détaillé de l'assiduité e-learning

Relevé de connexions à l'extranet :

Adresse email utilisée: rachel.duquesne@adea-formation.com

Date de connexion	Date de déconnexion	Durée de connexion	IP
Le 27/11/2023 à 13h55m50s	Le 27/11/2023 à 14h36m12s	40 minutes et 22 secondes	45.80.9.199
Le 28/11/2023 à 10h12m34s	Le 28/11/2023 à 10h52m13s	39 minutes et 39 secondes	45.80.9.199
Le 28/11/2023 à 10h13m51s	Le 28/11/2023 à 10h13m51s		78.240.66.78
Le 28/11/2023 à 10h52m52s	Le 28/11/2023 à 10h53m47s	55 secondes	78.240.66.78
Le 28/11/2023 à 10h55m30s	Le 28/11/2023 à 10h57m07s	1 minute et 37 secondes	45.80.9.199
Le 28/11/2023 à 10h57m51s	Le 28/11/2023 à 11h02m59s	5 minutes et 8 secondes	45.80.9.199
Le 28/11/2023 à 10h59m09s	Le 28/11/2023 à 11h01m47s	2 minutes et 38 secondes	78.240.66.78
Le 28/11/2023 à 11h06m57s	Le 28/11/2023 à 11h12m52s	5 minutes et 55 secondes	78.240.66.78
Le 28/11/2023 à 11h23m19s	Le 28/11/2023 à 11h26m52s	3 minutes et 33 secondes	45.80.9.199
Le 28/11/2023 à 12h00m28s	Le 28/11/2023 à 12h07m05s	6 minutes et 37 secondes	45.80.9.199
Le 28/11/2023 à 12h13m55s	Le 28/11/2023 à 12h21m35s	7 minutes et 40 secondes	45.80.9.199
Le 28/11/2023 à 13h42m04s	Le 28/11/2023 à 13h51m30s	9 minutes et 26 secondes	45.80.9.199
Le 28/11/2023 à 13h52m32s	Le 28/11/2023 à 13h55m45s	3 minutes et 13 secondes	45.80.9.199
Le 28/11/2023 à 14h05m39s	Le 28/11/2023 à 14h05m39s		78.240.66.78
Le 28/11/2023 à 14h08m34s	Le 28/11/2023 à 14h14m16s	5 minutes et 42 secondes	78.240.66.78
Le 28/11/2023 à 14h17m26s	Le 28/11/2023 à 14h19m54s	2 minutes et 28 secondes	78.240.66.78



Alter égal association | 14 rue Passet 69007 LYON | formation@alter-egal.fr | +33769430789 | Numéro SIRET : 38423076900059 | N° de déclaration d'activité : 82 26 02027 26



Le 28/11/2023 à 14h20m29s	Le 28/11/2023 à 14h20m29s		78.240.66.78
Le 07/12/2023 à 11h00m26s	Le 07/12/2023 à 11h31m59s	31 minutes et 33 secondes	88.178.226.160
Le 07/12/2023 à 11h26m43s	Le 07/12/2023 à 11h28m05s	1 minute et 22 secondes	88.178.226.160
Le 07/12/2023 à 11h32m01s	Le 07/12/2023 à 11h32m01s		88.178.226.160
Le 07/12/2023 à 11h35m45s	Le 07/12/2023 à 11h38m52s	3 minutes et 7 secondes	88.178.226.160
Le 07/12/2023 à 11h43m33s	Le 07/12/2023 à 11h47m27s	3 minutes et 54 secondes	88.178.226.160
Le 07/12/2023 à 11h57m48s	Le 07/12/2023 à 12h03m51s	6 minutes et 3 secondes	88.178.226.160
Le 07/12/2023 à 12h20m27s	Le 07/12/2023 à 12h22m38s	2 minutes et 11 secondes	88.178.226.160
Le 07/12/2023 à 12h23m03s	Le 07/12/2023 à 12h26m01s	2 minutes et 58 secondes	88.178.226.160
Le 07/12/2023 à 12h27m50s	Le 07/12/2023 à 12h38m41s	10 minutes et 51 secondes	88.178.226.160
Le 07/12/2023 à 12h41m02s	Le 07/12/2023 à 12h45m51s	4 minutes et 49 secondes	88.178.226.160
Le 07/12/2023 à 12h44m24s	Le 07/12/2023 à 12h44m24s		88.178.226.160
Le 13/12/2023 à 11h19m07s	Le 13/12/2023 à 11h37m26s	18 minutes et 19 secondes	45.80.9.199
Le 14/12/2023 à 11h34m30s	Le 14/12/2023 à 11h48m38s	14 minutes et 8 secondes	88.178.226.160
Le 14/12/2023 à 11h49m20s	Le 14/12/2023 à 12h09m13s	19 minutes et 53 secondes	88.178.226.160
Le 14/12/2023 à 12h16m29s	Le 14/12/2023 à 12h16m29s		88.178.226.160
Le 14/12/2023 à 12h21m52s	Le 14/12/2023 à 12h28m39s	6 minutes et 47 secondes	88.178.226.160
Le 14/12/2023 à 12h34m56s	Le 14/12/2023 à 12h34m56s		88.178.226.160
Le 14/12/2023 à 12h46m58s	Le 14/12/2023 à 12h46m58s		88.178.226.160
Le 14/12/2023 à 13h17m04s	Le 14/12/2023 à 13h17m04s		88.178.226.160

Les éléments suivants ont permis d'établir le certificat :

- Les feuilles d'émargements ou tout document et donnée justifiant la participation effective à la formation.
- Tout document et donnée justifiant à l'accompagnement et à l'assistance du bénéficiaire par le dispensateur de formation.
- Les comptes rendus de positionnement et les évaluations qui jalonnent ou terminent la formation.
- La production des travaux réalisés par l'apprenant.

Je m'engage à conserver sur tout support approprié et pour une durée d'au moins 5 années à compter de la fin de la formation l'ensemble des pièces justificatives permettant de démontrer la réalité de l'action de FOAD et notamment les justificatifs afférents aux travaux réalisés par les stagiaires ainsi que les évaluations y afférentes. Ces différentes pièces pourront m'être demandées dans le cadre d'un contrôle.

Fait à : LYON

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
Mme Claire PUTOUD, directrice



Alter égal association | 14 rue Passet 69007 LYON | formation@alter-egal.fr | +33769430789 | Numéro SIRET : 38423076900059 | N° de déclaration d'activité : 82 26 02027 26

Annexe 4



Le : 8 janvier 2024



**ALTER EGAL
ASSOCIATION**
35 rue Georges Bonnet - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 56 80 90
SIRET 384 230 769 00042 - APE 7022Z



Alter égal association | 14 rue Passet 69007 LYON | formation@alter-egal.fr | +33769430789 | Numéro SIRET : 38423076900059 | N° de déclaration d'activité : 82 26 02027 26



CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussignée Claire PUTOUD, en qualité de Directrice au sein de l'organisme de formation **Alter égal association**, atteste que **DUQUESNE Rachel** a suivi la session de formation suivante :

Formation des Référents H+ Formation – module 2 - session n°12
du **21 décembre 2023** au **21 décembre 2023**

Nature de l'action de formation :

Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Durée de l'action de formation :

Durée estimée : 7 heures heures

Assiduité du stagiaire :

Durée effectivement suivie par le/la stagiaire : 7 heures heures

Les éléments suivants ont permis d'établir le certificat :

- Les feuilles d'émargements ou tout document et donnée justifiant la participation effective à la formation.
- Tout document et donnée justifiant à l'accompagnement et à l'assistance du bénéficiaire par le dispensateur de formation.
- Les comptes rendus de positionnement et les évaluations qui jalonnent ou terminent la formation.
- La production des travaux réalisés par l'apprenant.

Je m'engage à conserver sur tout support approprié et pour une durée d'au moins 5 années à compter de la fin de la formation l'ensemble des pièces justificatives permettant de démontrer la réalité de l'action de FOAD et notamment les justificatifs afférents aux travaux réalisés par les stagiaires ainsi que les évaluations y afférentes. Ces différentes pièces pourront m'être demandées dans le cadre d'un contrôle.

Fait à : LYON

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
Mme Claire PUTOUD, directrice



Alter égal association | 14 rue Passet 69007 LYON | formation@alter-egal.fr | +33769430789 | Numéro SIRET : 38423076900059 | N° de déclaration d'activité : 82 26 02027 26

Démarche Qualitative H+ Formation

Note d'information aux stagiaires

Dans le cadre du Plan Régional en faveur de l'égalité entre les personnes en situation de handicap et les personnes valides, la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place une charte qualitative d'accueil **H+ Formation**.

Cette charte garantit aux personnes en situation de handicap* :

* Personne ayant une RQTH « Reconnaissance de la Qualité Travailleur Handicapé » et/ou personne ayant des troubles DYS

- un bon accompagnement au sein de l'organisme.
- la possibilité concrète d'accéder sans difficulté à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible et complète.
- la prise en compte de ses besoins spécifiques.

L'ADEA, signataire de cette charte, peut donc assurer l'accueil, l'accompagnement et le suivi individualisé de ce public, dans le cadre de l'ensemble des actions de formations proposées.

Référente H+ :

- **Rachel DUQUESNE** : rachel.duquesne@adea-formation.com

Les référentes relais :

- **Pascale MONAT-GOURBIN** : pascale.gourbin@adea-formation.com
- **Marianne MONNET** : marianne.monnet@adea-formation.com
- **Emilie BALLET** : emilie.ballet@adea-formation.com
- **Céline JACQUE** : celine.jacque@adea-formation.com

Maj : 03.2026



Votre contact administratif :

- **Marianne MONNET** : Coordinatrice administrative
marianne.monnet@adea-formation.com
Tel : 04.74.32.77.38

A ce titre, un dispositif pour mieux accompagner les personnes durant la formation a été mis en place au sein de notre établissement. C'est pourquoi, dès votre entrée en formation, nous vous proposons une rencontre avec l'une des référentes H+ Formation afin de faire le point sur votre situation et évaluer vos besoins lors d'un premier entretien.

Maj : 03.2026

